

TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE AU 01/01/2026

Pour les communes de Caen, Carpiquet et Saint Germain La Blanche Herbe

DESIGNATION		Prix Unitaire (HT)	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)
Abonnement Annuel		48,00 €	5,5%	50,64 €
DESIGNATION	Tranches	Prix Unitaire (HT) /m ³	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)/m ³
	De 0 m ³ à 60 m ³	1,1000 €	5,5%	1,16 €
Consommation	De 61 m ³ à 100 m ³	1,5100 €	5,5%	1,59 €
	Au-delà de 100 m ³	1,6000 €	5,5%	1,69 €

DESIGNATION	Prix Unitaire (HT)/m ³	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)/m ³
Consommation de l'eau potable (Agence de l'eau) (*)	0,3400€	5,5%	0,36€
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) (*)	0,1200 €	5,5%	0,13 €
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau) (*)	0,0590 €	5,5%	0,06 €

(*) Redevances établies par et destinées à l'Agence de l'eau Seine Normandie, établissement public de l'Etat en charge de la préservation de la ressource en eau, de la lutte contre les pollutions et de la protection du milieu naturel et aquatique.

DESIGNATION	Prix Unitaire (HT)/forfait	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)/forfait
Forfait annuel de 50 m ³ en cas d'absence de compteur	103,00 €	5,5%	108,67 €

Les tarifs ci-dessus sont fixés par une délibération en date du 09 décembre 2025 du comité syndical Eau du Bassin Caennais.

BAREME DES PRESTATIONS ET PENALITES

PRESTATION DIVERSES	Prix Unitaire (HT)	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)
Frais d'accès au service (comprenant le cas échéant l'ouverture du branchement et les frais de résiliation ultérieurs) *	46,00 €	10%	50,60 €
Frais pour ouverture ou fermeture temporaire de branchement suite à une demande d'abonné*	57,00 €	10%	62,70 €
Fermeture / ouverture de branchement pour impossibilité de relève de compteur, à défaut de mise en conformité*	80,00 €	10%	88,00 €
Frais de déplacement suite à : <ul style="list-style-type: none"> - un RDV non honoré sans justification - une contestation injustifiée - une relève annuelle suite à un refus de dispositif de relève à distance - une relève hors campagne 	60,00 €	10%	66,00 €
Coût horaire d'un agent jour 8H30/17H30 Majoration de 100% du prix précédent hors tranche horaire 8H30/17H30 Majoration de 200% du prix précédent dimanche + jours fériés Nota : toute heure entamée est due	36,00 €	10%	39,60 €
Expertise compteur sur banc agréé S.I.M., hors frais d'huissier (pour un compteur ≤ 40mm) * Pour compteur > 40 mm, hors frais d'huissier : frais réel sur présentation de facture	275,00 €	10%	302,50 €

PRESTATION DIVERSES	Prix Unitaire (HT)	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)
Frais de contrôle des installations privatives de distribution d'eau issue de prélèvement, puits ou forage, ou récupération d'eau de pluie (première visite) * :			
- Pour un pavillon	170,00 €	10%	187,00 €
- Autres	320,00 €	10%	352,00 €
Frais de contre visite de vérification des actions correctives suite visite de contrôle des installations privatives*	130,00 €	10%	143,00 €
Visite de contrôle d'une installation privative de distribution d'eau issue de prélèvement, puits ou forage, ou de récupération d'eau de pluie (visite périodique renouvelable tous les 5 ans) * :			
- Pour un pavillon	150,00 €	10%	165,00 €
- Autres	260,00 €	10%	286,00 €
Fourniture d'un duplicata de facture	8,00 €	10%	8,80 €
Pénalité pour retard de paiement (après relance et mise en demeure)	10,00 €	0%	10,00 €
Frais d'échéancier hors motif social (minimum 3 échéances)	20,00 €	10%	22,00 €

*Ces prix tiennent compte des frais de déplacement engendrés

INDIVIDUALISATION	Prix Unitaire (HT)	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)
Mutation d'un abonnement collectif. Prix horaire d'un agent	36,00 €	10%	39,60 €
Visite technique dans le cadre de l'individualisation (2 premières visites) *	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visite technique supplémentaire*	160,00 €	10%	176,00 €

*Ces prix tiennent compte des frais de déplacement engendrés

PENALITES SUITE A DES INFRACTIONS CONSTATEES	Prix Unitaire (HT)	Taux de TVA	Prix Unitaire (TTC)
Ces pénalités peuvent s'accompagner de poursuites du syndicat d'eau ou de l'exploitant devant les tribunaux compétents			
Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	150,00 €	0%	150,00 €
Manœuvre de robinets ou de vannes sur le réseau sans autorisation de l'exploitant	700,00 €	0%	700,00 €
Retour d'eau sur le réseau public	800,00 €	0%	800,00 €
A laquelle s'ajoute le coût pour remise en état des dégâts occasionnés			
Pénalité pour prélèvement d'eau sans autorisation sur installations publiques	1 000,00 €	0%	1 000,00 €
Pénalité pour intervention illicite sur l'ensemble de comptage ou dégradation (fraude ou acte volontaire avéré)	500,00 €	0%	500,00 €

Les tarifs ci-dessus sont fixés par une délibération en date du 10 décembre 2019 du comité syndical Eau du Bassin Caennais.